



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 92/4

Le 24 mars 1992

Questions d'interprétation et d'application de la convention de
Montréal de 1971 résultant de l'incident aérien de Lockerbie
(Jamahiriya arabe libyenne c. Etats-Unis d'Amérique)
(Jamahiriya arabe libyenne c. Royaume-Uni)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour ne comptant sur le siège aucun juge de nationalité libyenne, la Jamahiriya arabe libyenne a désigné, conformément à l'article 31 du Statut de la Cour, M. Ahmed Sadek El-Kosheri pour siéger en qualité de juge ad hoc dans chacune des deux affaires sus-indiquées.

M. El-Kosheri fera la déclaration solennelle prévue à l'article 20 du Statut à l'audience publique du 26 mars 1992, à laquelle s'ouvriront les débats sur les demandes en indication de mesures conservatoires présentées par la Libye dans lesdites affaires.

On trouvera ci-après une biographie de M. El-Kosheri, juge ad hoc.

Ahmed Sadek El-Kosheri

(Juge ad hoc dans les affaires des Questions d'interprétation et d'application de la convention de Montréal de 1971 résultant de l'incident aérien de Lockerbie (Jamahiriya arabe libyenne c. Royaume-Uni) et (Jamahiriya arabe libyenne c. Etats-Unis d'Amérique).)

Né au Caire (Egypte) le 4 avril 1932.

Licencié en droit, Faculté de droit (1952), D.E.S. en droit musulman (1954), D.E.S. en droit privé (1955), D.E.S. en droit public (1956), Université du Caire. D.E.S. en sciences politiques (1957), Diplôme de droit comparé (1959), Université de Paris. D.E.S. en histoire et philosophie du droit (1960), Doctorat d'Etat en droit (1962), Université de Rennes.

Membre du corps enseignant de la Faculté de droit, Université Ain Shams, Le Caire (1958-1974). Professeur invité, Université arabe de Beyrouth (1963-1964) et Université de Nanterre (Paris X) (1987-1988). Professeur de droit international économique et vice-président, Université Senghor, Alexandrie.

Membre du cabinet juridique Kosheri, Rashed et Riad, Le Caire.

Membre du Conseil d'Etat d'Egypte (1952-1958). Premier conseiller général du Fonds arabe de développement économique et social, Koweït (1963-1964). Conseiller juridique du Ministère du pétrole et des finances, Koweït (1968-1969). Secrétaire général de la Banque islamique de développement, Jeddah (1978).

Membre de l'Institut de droit international. Membre du Conseil international pour l'arbitrage commercial (ICCA). Membre du "Conseil d'arbitrage franco-arabe". Membre du Conseil scientifique de l'Institut du droit et des pratiques des affaires de la chambre de commerce internationale, Paris.

Auteur de nombreux ouvrages et articles sur le droit international public général, le droit commercial international et l'arbitrage international.